

## **SEANCE DU 12 JUN 2020** **A 18 HEURES**

**Nombres de conseillers :**

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

L'an deux mil vingt, le douze juin, le Conseil Municipal de MARANSIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BACCI Maire.

Date de convocation : 8 juin 2020

**Présents** : M. BACCI Mme AUTIER M. CHEVRIER Mme MARY M. BLANCHET Mme GINET  
Mme LAURENT M. DELEU M. GARCEAU M. SABOURDY M. VERDIER Mme MOREL

**Absents** : Mme BRUNETEAU M. MUSSEAU Mme ARNAUD

**Secrétaire de séance** : Mme AUTIER Michelle

Monsieur le Maire ouvre la séance et demande si le compte rendu de la précédente réunion appelle des commentaires ou des modifications.

Aucune observation n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour qui est le suivant :

### **N°2020-12-06-001**

#### **Présentation des premiers éléments du budget 2020**

Afin de familiariser les nouveaux élus avec le budget communal, Monsieur le Maire présente les grandes lignes du budget de fonctionnement et commente son évolution sur les années 2014 à 2019 à savoir les recettes fonctionnelles, les recettes propres (location des biens communaux) et les grands postes de dépenses (école, personnels, élus, voirie, bâtiments, eau/électricité, emprunts). Monsieur CHEVRIER, pour la commission des bâtiments, présente un état des lieux des différents ouvrages et la liste des travaux qui seraient nécessaires. Monsieur le Maire invite la commission à établir un ordre de priorité (projet de climatisation de la salle des mariages, travaux à la salle polyvalente, défibrillateur,...) et à chiffrer les travaux.

A l'occasion de cette présentation, Monsieur le Maire attire l'attention du nouveau conseil sur les modestes ressources de la commune qui obligent à se montrer économe.

### **N°2020-12-06-002**

#### **Urbanisme mise en place d'un groupe de travail sur la révision éventuelle de la carte communale**

Monsieur le Maire informe les membres présents sur la nécessité impérieuse de mettre notre carte communale en conformité avec le SCOT du grand libournais. Il fait lecture d'un courrier adressé en mairie le 29 novembre 2017 par Monsieur le Sous-Préfet. Cette mise en conformité aurait dû intervenir avant le 31 décembre 2019.

Outre l'obligation de révision telle qu'elle résulte du SCOT, l'actualité va obliger le conseil à ouvrir le dossier de révision de la carte communale.

La commune est en effet confrontée à une demande de permis en zone classée actuellement « à urbaniser ».

Or si l'on devait accéder à cette demande nous consommerions près de 6.000 m<sup>2</sup> de foncier urbanisable pour ce seul projet alors que nous dirigeons vers une autorisation à construire pour les 10 prochaines années qui ne pourrait porter sur plus de 4 hectares au grand maximum.

Les services compétents en matière d'urbanisme reprochent en effet à la commune -1- de ne pas avoir mis à jour la carte communale (nous disposons de 3 ans à compter d'octobre 2016 pour le faire), -2- de ne pas maîtriser notre consommation foncière en ayant accordé des droits à construire sur des terrains trop grands pour des constructions trop petites (les services d'urbanisme nous demandent de limiter la surface des terrains à construire à 800 m<sup>2</sup> en centre bourg et 1.000 m<sup>2</sup> en périphérie) et -3- de ne pas équilibrer notre développement entre constructions dans le bourg et constructions en périphérie (nous devons privilégier les constructions en centre bourg et par la suite autoriser des constructions en périphérie étant précisé que 50% des constructions au moins doivent être réalisées en centre bourg).

Les services instructeurs attirent donc notre attention sur le fait qu'à défaut de mise à jour de notre carte communale nous faisons courir des risques aux acheteurs et aux vendeurs qui s'exposent à des actions devant le juge administratif.

Il n'est pas inutile de rappeler que le défaut d'information des habitants sur les possibilités d'urbaniser ou non le foncier de la commune nourrit par ailleurs les incertitudes sur le caractère urbanisable de certains terrains. Il ne peut dès lors être écarté que le défaut d'action de la commune pour assurer la sécurité juridique des mutations n'engage sa responsabilité.

Pour illustrer l'importance de ce point on rappellera que la carte communale dans sa version actuelle réserve à la construction près de 21 ha de foncier alors que nous ne pouvons raisonnablement espérer en disposer que de 3,6 voire 4 ha au maximum.

Des travaux doivent donc être engagés afin d'établir la situation précise en droit et en fait dans laquelle se trouve la commune afin d'informer la population avant toute action ou décision.

**Vote :**

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

**N°2020-12-06-003**

**Voirie mise en place d'un groupe de travail sur l'entretien de la voirie communale**

Monsieur le Maire invite les membres de la commission voirie à réfléchir à la politique d'entretien de notre voirie communale sur 6 ans (choix bi-couche ou enrobé, kilométrage annuel) afin d'avoir une visibilité sur le planning de réalisation au cours de la mandature et le budget nécessaire à prévoir.

N°2020-12-06-004

**Ecole mise en place d'un groupe de travail en vue de favoriser les liens avec l'école et le corps enseignant**

Les relations avec l'école s'étant dégradées au fil du temps, Monsieur le Maire invite les membres de la commission scolaire à se rapprocher des personnels enseignants afin de restaurer le dialogue et d'écouter leurs besoins. Une demande d'inscription d'une enfant venant d'une commune voisine est à étudier avec la Directrice et en prenant attache avec la commune d'origine.

N°2020-12-06-005

**Communication mise en place d'un groupe de travail en vue de la création du site internet de la commune**

Monsieur le Maire indique que l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux de France donne accès à des services intéressants dont une aide à la création du site internet communal en fournissant un squelette qu'il suffit de s'approprier et de personnaliser. En complément, une application gratuite en permet la consultation et la réception d'alertes. Il invite la commission communication à étudier ce service.

N°2020-12-06-006

**Allocation Indemnités de confection de budget au receveur municipal**

Les indemnités de conseil ont été supprimées au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

De plus Monsieur le Receveur municipal nous informe qu'il ne sollicitera pas les indemnités de budget.

Cette délibération annule la délibération n° 2020-29-05-011

**Vote :**

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

N°2020-12-06-007

**Composition de la commission de contrôle des listes électorales**

Le Maire détient la compétence des inscriptions et des radiations sur les listes électorales. Toutefois un contrôle des décisions du Maire est effectué.

Dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables et s'assure de la régularité de la liste électorale. Les Membres de la commission sont nommés par arrêté du Préfet pour une durée de 3 ans, et après chaque renouvellement du Conseil Municipal.

Sont désignés :

Monsieur Patrick CHEVRIER élus représentant le Conseil Municipal,  
Madame Valérie DINARD née AUTIER représentant l'administration,  
Monsieur Loïc MANON représentant le TGI

Monsieur le Maire est chargé d'avertir les autorités compétentes.

**Vote :**

Pour : 12      Contre : 0      Abstention : 0

**Adopté à l'unanimité**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Ordures ménagères** : containers collectifs

La mairie a reçu plusieurs remarques d'administrés relayant le fait que les containers collectifs n'étaient jamais nettoyés et que les emplacements réservés à cet effet étaient mal entretenus (herbes, barrières arrachées ...). Monsieur le Maire en a informé le SMICVAL, une réflexion est en cours pour tenter de proposer des solutions.

### **Dépôt d'ordure sauvage sur des terrains privés**

Plusieurs dépôts d'ordures sauvages ont été découverts sur le territoire de la commune. S'agissant de terrains privés, les propriétaires sont responsables de leur enlèvement. Monsieur le Maire a demandé au SMICVAL de mettre une benne sur les lieux à disposition des propriétaires (qui se chargeraient de nettoyer le lieu) et d'en assurer l'évacuation vers la déchetterie.

### **Rencontre avec la Gendarmerie**

Monsieur le Maire rend compte de sa rencontre avec la Gendarmerie de Guîtres et présente l'opération « Participation citoyenne » qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par des cambriolages, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude solidaire et vigilante ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. La Gendarmerie se tient à notre disposition pour une présentation du dispositif et une réponse aux questions qui pourraient être posées.

### **Agenda communal 2021**

La réalisation d'un pré projet (photos, présentation de la commune, du conseil municipal, articles divers) est confiée à la commission communication. Ce travail devrait être finalisé pour fin juillet.

### **Club Foot Adultes**

M VERDIER fait part de son souhait de créer une équipe de foot pour les adultes et des difficultés qu'il rencontre pour intégrer le Club Maransin/St Ciers d'Abzac. Monsieur le Maire, au nom du conseil municipal, l'invite à essayer de négocier avec le club existant et précise qu'il est favorable, en cas d'échec, à la création d'une association sur la commune. A cette occasion, une réhabilitation

et/ou une réaffectation des terrains de tennis qui permettrait de créer une zone de jeux est évoquée.  
Affaire à suivre...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 40.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité/la majorité des membres présents.

Nous clôturons la séance du Conseil Municipal en date du 12 juin 2020 de la délibération n°1 à .

Et ont signé au registre les membres présents :

<b>NOMS et Prénoms</b>	<b>Fonctions</b>	<b>Emargements</b>
BACCI Bernard	Maire	
AUTIER Michelle	1ère Adjointe	
CHEVRIER Patrick	2 <sup>ème</sup> Adjoint	
MARY Sabrina	3 <sup>ème</sup> Adjointe	
BLANCHET Jean-François	4 <sup>ème</sup> Adjoint	
LAURENT Patricia	Conseillère Municipale	
GARCEAU Olivier	Conseiller Municipal	
DELEU Patrice	Conseiller Municipal	
GINET Karine	Conseillère Municipale	
SABOURDY Julien	Conseiller Municipal	
VERDIER Wilfrid	Conseiller Municipal	
MOREL Virginie	Conseillère Municipale	

